

1^{er}
janvier
2008Réseau
Communes


SPÉCIAL FILIALISATION

Les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz naturel deviennent des filiales des groupes EDF et Gaz de France.



Depuis le 1^{er} janvier 2008, les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz naturel sont filialisés. Deux nouvelles entreprises de distribution sont créées : ERDF, Électricité Réseau Distribution France, filiale d'EDF, pour l'électricité et GrDF, Gaz réseau Distribution France, filiale de Gaz de France, pour le gaz naturel. Retour sur les raisons de ces évolutions et présentation des deux nouvelles sociétés.

Pour répondre aux exigences de la directive européenne sur la séparation juridique des activités de distribution des activités en concurrence (production et fourniture d'énergie) EDF et Gaz de France ont filialisé leur activité de distribution le 1^{er} janvier 2008. ERDF, Électricité Réseau Distribution France, et GrDF, Gaz réseau

Distribution France, deux sociétés anonymes, sont respectivement filiales à 100% des groupes EDF et Gaz de France. Cette évolution renforce la volonté des distributeurs d'exercer leurs missions dans le respect des principes de non-discrimination, d'objectivité et de transparence.

Un service commun aux deux filiales de distribution, reste chargé de la construction des ouvrages, de la maîtrise d'œuvre des travaux, de l'exploitation, de la maintenance des réseaux, du dépannage, et des opérations de comptage.



